



**FEDERATION NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA CULTURE  
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE – ARDENNES**  
**SNUDI-FO SN-FO-LC SNETAA-FO SPASEEN-FO**  
**(Écoles) (Collèges, lycées) (LP) (Administratifs)**

Adresse : FNEC FP FORCE OUVRIERE - UD-FO des Ardennes  
21 rue Jean-Baptiste Clément - 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES  
-☎ répondeur 03 24 33 55 02 – 06 18 53 50 31 email : fnef-fp-fo08@orange.fr

---

Déclaration de la FNEC-FP-FO au FSSSCT du 5 avril 2024

Madame IA DASEN , mesdames et messieurs les membres de cette instance,

Les signalements du registre SST, révèlent plusieurs points:

- une véritable souffrance de bon nombre de personnels au sein des établissements scolaires en augmentation.
- de plus en plus d'altercations avec les élèves et parents d'élèves, suivis de menaces graves envers les personnels,
- de situations critiques où la présence d'élèves EHP entraîne de fait une impossibilité de faire classe dans des conditions correctes.
- des situations conflictuelles au sein des équipes, conséquences probables des tensions et du stress générés par des injonctions toujours plus nombreuses, des personnels à qui on demande toujours plus sur un temps lui qui n'est pas extensible.

En réponse à la présence des EHP, un protocole à plusieurs stades, qui tente d'apporter des réponses pour les élèves, qui est donc devenu la seule et unique « solution ». Mais dont l'efficacité est somme toute assez limitée.

Et pour le reste ? Pour répondre à la souffrance des personnels, qu'en est-il ? qu'est ce qui est proposé aux personnels dans l'urgence, avant de craquer ? Cela fera bientôt un an déjà que nous avons évoqué ce sujet lors de cette instance, et à ce jour, nous n'avons rien proposé pour venir en aide aux collègues, pas même le début d'une réflexion des prémices de quelque chose allant dans le sens des personnels... personnels dont la santé devrait être pourtant, à priori, une des préoccupations 1 ère surtout ici .

Certains personnels ont encore connu cette année des conditions d'exercices telles que la seule échappatoire a été l'arrêt de travail, pour dépression réactionnelle, ou burn out, appelons cela comme on voudra... Comment faire ensuite pour que ces collègues qui ont perdu pied et toute confiance en eux puissent se reconstruire et reprendre un jour leur travail en toute sérénité ? Qu'est ce qui est mis en place avant de craquer ? Qu'est ce qui est mis en place pour qu'ils reprennent pied ? Ces questions devraient trouver des réponses concrètes, qu'en est-il ?

Comment prévenir ? Plutôt que constater un nombre accru de collègues en dépression, en demande de reconversion, en demande de démission. Plutôt qu'embaucher à tour de bras des contractuels formés à coup de lance pierre sur la laïcité et pour le reste débrouillez-vous.

Il est donc temps d'oser dire ce qui ne fonctionne pas, de faire un bilan objectif des réponses apportées aux enseignants, de la prévention des risques psycho-sociaux, des protocoles EHP qui atteignent vite leurs limites, des conséquences des inclusions forcées sur les conditions de travail des personnels et des apprentissages des autres élèves, des conséquences sur la santé des personnels. Il est surtout temps de trouver des solutions concrètes et locales pour venir en aide à nos collègues.

Il est également temps que la prise en compte de la souffrance des personnels ne soit plus considérée comme de la « bobologie » ni minimisée. Pour laquelle de simples séances de « calino-thérapie » (comme on peut l'entendre) ne peuvent suffire. Il est temps aussi d'accélérer les procédures pour reconnaissance en accident de service lorsqu'un personnel perd pied sur son lieu de travail, de ne plus gérer ces dossiers sensibles sans une attention particulière et d'être dans la bienveillance la plus absolue.

Si un personnel se casse une jambe sur son lieu de travail, la reconnaissance en accident de service se fera dans un délai rapide et sans remise en question de son état de santé, il n'en est pas de même pour les dépressions réactionnelles qui font suite à des conditions de travail telles qu'il est impossible au personnel de ne pas craquer. Quelqu'un qui craque et qui se retrouve seul, n'est absolument pas capable d'entreprendre des démarches tant son état est grave. Lorsque votre intégrité physique et mentale est atteinte du fait de votre métier, comment faire pour ensuite se reconstruire si vous n'avez pas de soutien, ni la reconnaissance que cette atteinte à votre santé est dû aux conditions d'exercice de votre métier ..... ? Pour ces cas particuliers dans le 1<sup>er</sup> degré, informer les collègues déjà par le biais du directeur de l'école serait une première étape cela permettrait aux personnels qui craquent sur leur lieu de travail de remplir les déclarations dans les temps.

Mais au-delà de cela, que proposez-vous pour qu'enfin on prenne en compte ces situations qui deviennent monnaie courante ? Pensez-vous que quelqu'un qui craque puisse être en capacité de remplir les démarches administratives dans les temps s'il n'a l'aide de personne ? Ne pensez-vous pas qu'il serait utile que l'administration organise, pourquoi pas sous forme d'une cellule d'urgence, (composée d'agents administratifs et de délégués du personnel par exemple) une aide pour ces personnels en grande souffrance ? Ne pourrait-on imaginer un accompagnement pour un personnel qui a craqué sur son lieu de travail pour lequel on prendrait en charge toutes les démarches administratives ?

Nous sommes inquiets, et nous vous alertons sur la détérioration de la santé de vos personnels, sans réaction rapide, sans prise de conscience de la souffrance de ce que notre Administration de tutelle appelle la ressource humaine, celle-ci se fera rare ! D'ailleurs c'est déjà le cas !

Alors il est temps de la protéger, cette ressource rare qu'est l'enseignant(e), il est temps de le protéger, de lui re faire confiance, de ne plus mettre en doute sa parole ! De ne plus l'accuser

non plus de faire mal son boulot, ou de se plaindre pour rien, il est temps de ne plus minimiser sa souffrance.

Il s'agit d'agir urgemment et le plus humainement possible pour sauvegarder les personnels. Sans des réactions rapides, réellement suivies d'effets, vous risquez de perdre de plus en plus de personnes mais aussi de mettre à mal des êtres humains, des familles, des enfants. Il est temps que l'humain redevienne le cœur de ces registres et que nos réunions ne s'arrêtent plus seulement à l'étude des typologies, des catalogues des types de souffrances ou des statistiques.

Toutes les organisations syndicales témoignent de cette souffrance. Combien de drames faudra-t-il encore parmi vos personnels, pour que nous soyons enfin entendus ? Les registres SST sont l'arbre qui cache la forêt, et doivent être considérés comme autre chose que de la « bobologie » d'enseignants trop sensibles. Les réponses données doivent dorénavant prendre en compte la souffrance des personnels en apportant des solutions concrètes qui permettent aux personnels concernés de se sentir soutenus et d'éviter de craquer.

Je vous remercie de votre attention